

Handicap : à quand une véritable politique ?

Le 17 avril, FO Métaux a pris connaissance avec dépit de la condamnation de la France par le Conseil de l'Europe pour ses violations des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Particulièrement investie et active dans la défense des droits de cette catégorie de population et des salariés, la Fédération FO de la métallurgie prend acte des conclusions du Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe, parues dans le cadre de son mandat au sein de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), et qui dresse à l'unanimité le triste constat que la France enfreint trois articles de la Charte des droits sociaux et empêche les personnes handicapées de mener une vie indépendante.

Difficultés d'accès aux transports publics, aux soins, aux aides financières ou encore à l'école... Il n'est pas question ici de dresser la trop longue liste des manquements relevés mais d'appeler à ce que soit enfin mise en place une politique véritablement inclusive, cohérente et coordonnée en la matière. Notre organisation syndicale poursuivra son action pour l'égalité des personnes en situation de handicap, tant sur le terrain que dans les nombreuses instances au sein desquelles elle intervient.

Faire progresser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées doit enfin bénéficier des moyens à la hauteur. C'est là un choix de société. Enfin, FO Métaux tient à rappeler qu'il est urgent de renforcer les politiques publiques relatives aux handicaps non visibles, qui représentent 80 % des personnes en situation de handicap.

Quant aux annonces faites par le président de la République en date du 26 avril, à l'occasion de la clôture de la sixième Conférence nationale du handicap pour des mesures sur la « santé » et « l'accessibilité financière », si certaines vont dans le bon sens, au regard de la condamnation par le Conseil de l'Europe de nombreux efforts devront être effectués.

Paris, le 27 avril 2023

Contact :

Géraldine NIVON : Secrétaire fédérale en charge du handicap 06.67.12.73.28.